

Congrès annuel de l'Astee

Charte du partenaire officiel « soirée de gala »

Chaque année, l'Astee organise 2 évènements d'envergure nationale : un congrès sur 3 jours début juin et des Automnales sur 2 jours en octobre-novembre. Ces évènements sont un moyen de diffusion et de partage des connaissances scientifiques et techniques.

Le congrès de l'Astee : carrefour d'échange entre professionnels de l'eau et des déchets

Le congrès annuel de l'association est un lieu central de rassemblement des professionnels du monde de l'eau et des déchets. Il leur permet d'échanger, de faire connaître et de capitaliser leurs expériences dans ces domaines. Il leur offre le moyen d'avancer et de renforcer leurs compétences techniques et scientifiques sur des enjeux clés de santé publique et environnementaux, enjeux sur lesquels l'attente du grand public est forte.

Afin de progresser collectivement sur ces enjeux, le congrès est aussi l'occasion de faire le point sur l'avancement des travaux issus des commissions scientifiques et techniques de l'Astee et d'enrichir les réflexions autour d'échanges et de partage d'expériences. Il permet d'apporter des éléments de réponse aux acteurs de l'environnement pour faire face aux défis nouveaux qui se dessinent, tant sur l'eau que sur les déchets.

De façon à pouvoir financer l'évènement, l'Astee met en place :

- Des inscriptions payantes à l'évènement
- Des partenariats officiels, dont celui de la soirée de gala
- Des partenariats de plusieurs niveaux, généralement nommés Or, Argent ou Bronze

Être le partenaire officiel « soirée de gala » d'un congrès

Chaque année, un partenaire « soirée de gala » officiel est identifié par consensus par le Conseil d'Administration de l'association. Ce type de partenariat est ouvert aux structures adhérentes à l'Astee du secteur public comme privé. Ce partenariat fait référence au soutien et à l'organisation du congrès : soutien financier, programme, logistique, visibilité, temps fort, et convivialité à travers la soirée de gala notamment.

D'autres partenaires officiels sont généralement identifiés au cours du processus de préparation de l'évènement, notamment en lien avec les collectivités locales et/ou l'Etat ou les Agences sous tutelle de l'Etat (agglomération ou métropole, région, agences de l'eau, ...).

Visibilité du partenaire officiel « soirée de gala »

Ce partenaire officiel est annoncé sur l'ensemble des documents de communication du congrès : flyers, programme, application mobile (mallette numérique) et site web.

Ce partenaire officiel figure sur la première page du programme du congrès (couverture) ainsi que sur la page d'accueil de la mallette numérique, aux côtés des autres partenaires officiels et Or.

La soirée de gala est également affichée dans le programme du congrès avec la mention *Soirée offerte par notre partenaire officiel* (cf. ci-dessous).

Ce partenaire est également identifié dans la mallette numérique, application mobile dédiée au congrès, dans la rubrique Nos partenaires (logo, présentation des activités, réseaux sociaux, contact). La possibilité lui est donnée de publier des documents, productions ou autres informations via la mallette (qui redirige vers le support en ligne).

Ce partenariat peut également être rendu visible sur place, en fonction des possibilités logistiques et dans une logique de présence technique sobre et équilibrée par rapport aux autres partenaires (à discuter avec l'équipe permanente Astee) : affichage, kakémono, animation, exposition de maquette ou de matériel technique, etc.

La représentation nationale ou locale du partenaire est facilitatrice pour l'identification des interlocuteurs et des opportunités de demandes de subvention auprès des acteurs locaux

Étant entendu que le lieu du congrès est choisi sur proposition du partenaire soirée de gala, celui-ci doit tout mettre en œuvre pour accompagner la direction de l'Astee et les représentants locaux de l'association auprès des interlocuteurs locaux dans l'obtention des subventions publiques locales nécessaires à l'équilibre de l'évènement.

Un représentant du partenaire participe à l'élaboration du programme de l'évènement

Ce partenaire officiel « soirée de gala » désigne un représentant qui sera intégré au comité de programme de l'évènement en charge de l'élaboration du programme. Cette participation représente environ 4 réunions entre juin et décembre de l'année N-1 ainsi que la relecture et l'évaluation de la moitié des propositions reçues en réponse à l'appel à communications. Le programme du congrès est finalisé en décembre pour être diffusé dès janvier de l'année N.

Organisation et prise en charge de la soirée de gala

Un des temps fort du congrès est la soirée de gala, qui permet aux congressistes de se rencontrer et d'échanger de manière plus informelle dans un cadre agréable.

Ce partenaire officiel « soirée de gala » est en charge de l'organisation et du financement de cette soirée, qui doit correspondre aux valeurs portées par l'Astee pour ces évènements : **convivialité, sobriété et modernité**.

Le choix du lieu, du format et des prestations liées (restauration, animation, etc.) est laissé au partenaire. Il est préférable que le lieu soit proche du lieu du congrès. Si des transports doivent être mis en place entre le lieu du congrès et le lieu de la soirée (aller et retour), ils sont à la charge du partenaire (organisation et financement).

Les participants au congrès doivent obligatoirement s'inscrire à la soirée de gala. L'Astee gère ces inscriptions en même temps que les inscriptions au congrès. **Le partenaire réserve entre 100 et 150 places à l'Astee** pour les participants, les administrateurs de l'association et l'équipe permanente. Au-delà, la soirée de gala est affichée complète pour l'Astee et une liste d'attente peut éventuellement être mise en place. L'Astee communique en amont au partenaire officiel la liste des congressistes inscrits à la soirée de gala.

Le partenaire officiel « soirée de gala » peut tout-à-fait aller au-delà de 150 convives et profiter de l'évènement pour inviter ses propres partenaires.

Les prises de parole éventuelles lors de cette soirée sont à l'initiative du partenaire. **L'Astee sollicite seulement un temps de parole pour la remise du Prix de l'Astee (cf. ci-dessous).**

Remise du Prix de l'Astee

Chaque année, le Prix de l'Astee, organisé par le comité de la recherche de l'Astee, récompense un ou deux jeune(s) chercheur(s) dans les domaines d'activité de l'association. Le(s) lauréat(s) présente(nt) ses travaux lors du congrès de l'Astee. **Traditionnellement, le(s) Prix lui(leur) est(sont) remis par le Président de l'association lors de la soirée de gala, à laquelle il(s) est(sont) convié(s) ainsi que son(ses) Directeur(s) de thèse. Un court temps de parole (10 minutes par lauréat) y est ainsi dédié en début de soirée.**

Le partenaire contribue financièrement à l'équilibre financier de l'évènement au sein de l'Astee

Contribution financière à l'évènement

Une contribution financière à l'évènement est attendue, au-delà de la prise en charge de la soirée de gala. Elle prendra la forme d'une subvention de 50 000 euros et d'inscriptions payantes au congrès en nombre (au moins 10 inscrits).

Pour mémoire, le modèle économique des congrès de l'Astee s'équilibre sur l'inscription payante de l'ensemble des participants (intervenants et congressistes). Des remises sont appliquées pour les membres de l'association et les intervenants. Des tarifs préférentiels sont proposés aux membres jeunes professionnels, aux personnes membres en recherche d'emploi ainsi qu'aux membres retraités. Un système d'earlybird est également mis en place.

Invitation

Dans le cadre du partenariat, un nombre d'invitation (forfait 3 jours) est attribué au partenaire. Dans un souci d'équité, la règle appliquée est la même pour l'ensemble des partenaires : de base, le partenaire officiel bénéficie de 2 invitations (forfait 3 jours). A partir de 10 inscriptions payantes engagées, le partenaire bénéficie d'1 invitation forfait par tranche de 10 inscriptions supplémentaires engagées.

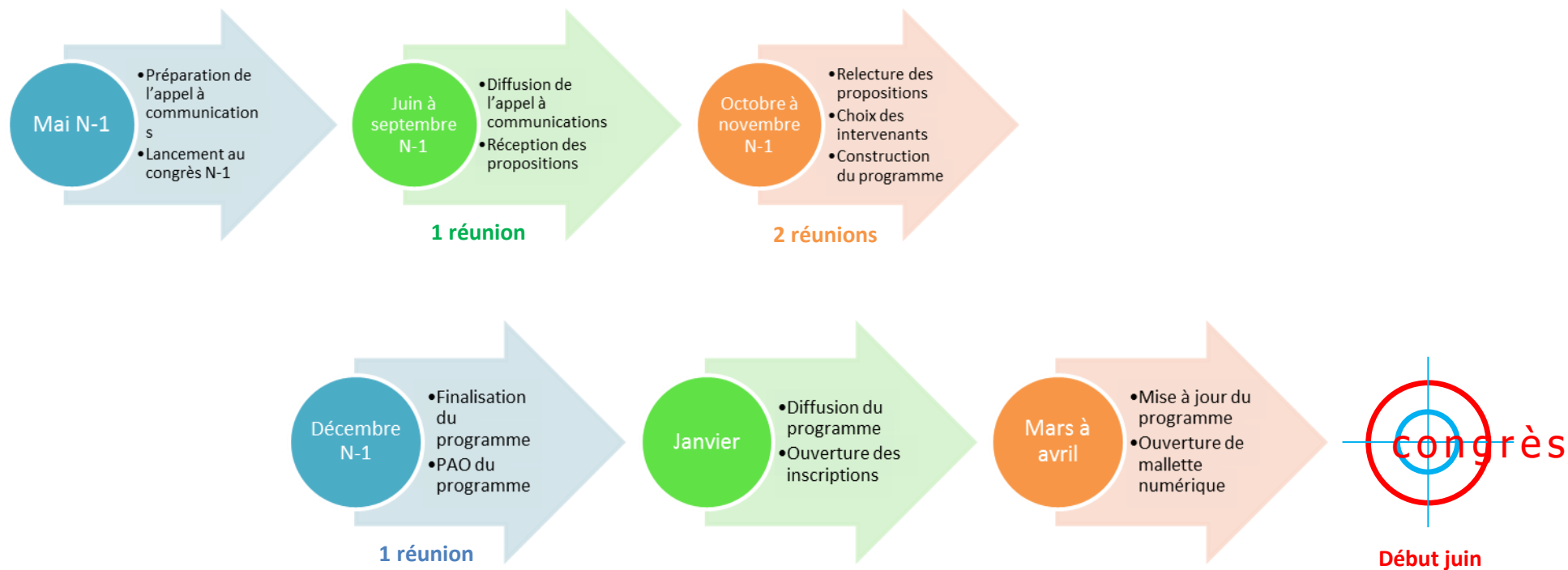
Éléments attendus

Pour mettre en œuvre ce partenariat, les éléments ci-dessous sont attendus :

- Visibilité
 - o Logo en haute définition (format .ai ou .eps) et .jpg - attendu en novembre
 - o Courte description des activités du partenaire (idéalement, cela doit tenir sur une page de smartphone) - attendu en mars
 - o Liens vers les réseaux sociaux utilisés parmi LinkedIn, Facebook et Twitter - attendu en mars
 - o Un contact que les participants peuvent contacter pour toutes questions sur la structure (cela peut être un mail nominatif ou générique) - attendu en mars
 - o Les documents du partenaire qui seront intégrés à la mallette numérique - attendu en mars
- Soirée de gala
 - o Date (généralement le jour 1 ou jour 2 du congrès pour assurer un maximum de participation) - attendu en novembre

- Lieu et horaire (généralement, la soirée débute vers 19h30-20h en fonction de la clôture des sessions de la journée) - attendu en novembre
- 1 à 2 photos du lieu en haute définition avec les crédits photo nécessaires - attendu en novembre
- Aide à la sollicitation des subventions auprès des acteurs locaux :
 - Identification des bons interlocuteurs
 - Co-portage des messages auprès des décideurs
- Invitations et inscriptions dans le cadre du partenariat :
 - Fiches d'inscription complétées des personnes qui bénéficient des invitations (avec détails des coordonnées et des sessions auxquelles ils souhaitent participer). Ces inscriptions n'entraîneront pas de facturation - attendu en mai au plus tard
 - Fiches d'inscription complétées des personnes inscrites (avec détails des coordonnées et des sessions auxquelles ils souhaitent participer). Toute inscription supplémentaire sera traitée comme une inscription classique et fera l'objet d'une facturation.

Calendrier



L'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee) est une association française reconnue d'utilité publique. Elle est constituée de près de 4 000 membres, personnes morales et physiques, professionnels de l'eau (eau potable, assainissement, gestion écologique des ressources en eaux et des milieux aquatiques) ainsi que des déchets et de la propreté urbaine.

L'Astee a pour vocation la mutualisation des connaissances, des pratiques et des savoir-faire et d'en faciliter l'accès au bénéfice de chacun. Elle est également sollicitée pour consolider des avis ou des recommandations aux pouvoirs publics.

Depuis 1905, l'AGHTM, renommée ASTEE en 2004, a su s'adapter aux évolutions de nos métiers et de leur environnement, tout en restant fidèle aux valeurs qui en font la force, dont en premier lieu le respect de la diversité qui la compose et la capacité à construire des consensus. Elle est un carrefour de réflexions, de rencontres, d'échanges et d'informations ouvert à l'ensemble des acteurs publics et privés. Elle promeut des solutions concrètes au bénéfice du développement durable des services publics de l'environnement, par l'élaboration de doctrines collectives sur les meilleures pratiques, par l'accompagnement du progrès et des innovations, par le partage des retours d'expérience et la mutualisation des compétences, au bénéfice de la performance.

L'Astee est le correspondant national des associations européennes et mondiales équivalentes de l'eau et des déchets comme l'IWA, l'ISWA et l'EWA.